



COMITE SYNDICAL DU 6 MARS 2026 DELIBERATION DCS26_03_06_08

L'an deux mille vingt-six, le six mars, à neuf heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, au Parc départemental de l'Isle Briand au Lion d'Angers, sous la présidence de Thierry GALLARD, président du Syndicat.

Communauté de Communes	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. GRIMAUD Gilles	Titulaire	x		
	M. ANNONIER Claude	Titulaire	x		
	M. AUBRY Fabien	Titulaire		x	
	M. MARY Yves	Titulaire	x		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			x
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			x
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	M. GUILLEUX Jean-Philippe	Titulaire	x		
	M. RIGAUD David	Titulaire	x		
	M. CHERBONNIER Noël	Titulaire	x		
	Mme DESMARRES Martine	Titulaire			x
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			x
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant			x
CC LOIRE LAYON AUBANCE	M. GALLARD Thierry	Titulaire	X		
	M. SCHMITTER Marc	Titulaire	x		
	M. NOYER Robert	Titulaire	x		
	M. LAVENET Vincent	Titulaire	x		
	M. DAVY Gilles	Titulaire			x
	M. FONTENEAU Jean-Jacques	Titulaire	x		
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			x
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			x
	M. LEHEE Stephen	Suppléant			x
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	M. GLEMOT Etienne	Titulaire	x		
	M. BUREAU Arnaud	Titulaire	x		
	M. BRU Jean-Pierre	Titulaire	x		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	Titulaire	x		
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant	x		
	M. NIREFOIS David	Suppléant			x

Assistaient également à la réunion :

M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Valérie BERTIN - DAF, M. Renan BOURGEOIS - responsable suivi exploitation, Mme Aurélie LACROIX- directrice des services techniques, M Mathieu MICHEL- directeur opérationnel Régie et Mme Maryse BERNHARD - chargée de la vie institutionnelle.

Secrétaire de séance : Jean-Philippe GUILLEUX, délégué d'Anjou Loir et Sarthe

Délégués titulaires en exercice : 18

Nombre de titulaires présents : 15

Nombre de suppléant présent et votant : 0

Nombre de pouvoir : 1 de F AUBRY à Y MARY

Nombre de votants : 16

Date de la convocation : 26 février 2026

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Vu les articles L1612-12 et L5217-10-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'adoption du CFU 2025 par délibération du Comité syndical DCS26_03_06_07

Le Président rappelle les résultats du compte financier unique 2025 :

	TOTAL
Résultat 2025 section d'exploitation	9 874 040,43 €
Résultat 2025 section d'investissement	-845 316,67 €

Le Président propose d'affecter les résultats d'exploitation cumulés du compte financier unique 2025 de la manière suivante :

Affectations des résultats d'exploitation, décomposées comme suit :	TOTAL
Article 002 : excédent d'exploitation	5 907 720,00 €
Article 1068 : réserves d'investissement	3 966 320,43 €
Article 1064 : réserves réglementaires	0 €
Reprise du résultat d'investissement (déficit) en dépense d'investissement à l'article 001	845 316,67 €

Soit :

1 : Reprendre le montant de 5 907 720 € en excédent d'exploitation à l'article 002 (résultat d'exploitation reporté),

2 : Inscrire la somme de 3 966 320,43 € en réserves d'investissement à l'article 1068 (transfert définitif).

3 : Inscrire 0 € à l'article 1064 (réserves réglementaires)

4 : Reprendre le résultat d'investissement cumulé de l'exercice 2025 de 845 316,67 € déficitaire en dépense d'investissement à l'article 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Adopte l'affectation du résultat d'exploitation 2025 proposée par le Président,**
- **Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'exécution et l'application de la présente.**

**Vote : 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention
Unanimité**

Transmise au contrôle de légalité via SLOW cf. tampon
Délibération mise en ligne sur le site internet du SEA

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 049-200077402-20260306-DCS26_03_06_08B-DE

